



Avec vous, en 2014 !

## Le 4 décembre VOTEZ SUD !

Le 4 décembre 2014, tous les agents de la Fonction Publique seront appelés à voter pour renouveler leurs représentants du personnel au Comité Technique (CT) et aux Commissions Administratives Paritaires (CAP).

**Qui vote ?** **Pour le CT :** les agents titulaires, stagiaires et non titulaires en CDI ou CDD ayant une durée d'exercice de plus de 6 mois votent.

**Pour les CAP :** les agents titulaires (sauf ceux en disponibilité, en congé spécial, en position hors cadre, exclus de leur fonction par mesure disciplinaire à la date du scrutin).

### Ce qui va changer ?

- Les représentants du personnel seront **élus pour 4 ans** (au lieu de 6).
- Les résultats obtenus au vote du CT conditionneront leur nombre d'élus au Comité Hygiène et Sécurité (CHS) **qui seront désignés** par les organisations syndicales.
- En CT, **l'avis des représentants du personnel ne sera plus noyé** avec celui des représentants de la collectivité.
- En CT une question recueillant un **avis défavorable unanime des représentants du personnel devra faire l'objet d'un réexamen** et d'une nouvelle consultation du CT.



#### La Commission Administrative Paritaire (CAP) est consultée pour avis sur la carrière individuelle des agents

- L'avancement d'échelon, de grade
- La promotion interne
- Recours sur l'entretien annuel
- Sanctions disciplinaires
- Refus de titularisation
- Disponibilité, détachement...

#### Le Comité Technique (CT) est consulté pour avis sur l'organisation du travail

- Évolutions et réorganisations ayant un impact sur les personnels
- Conditions de travail et règlement intérieur
- Régime indemnitaire
- Protection et Action Sociale
- Formation

### Pourquoi voter ?

Pour que SUD puisse vous représenter aux instances paritaires et peser dans les décisions

Pour que SUD ait les moyens de vous accompagner, de vous informer... (droits syndicaux pour organiser des réunions, des formations, tenir des permanences, publications, etc.).

⊕ **de questions ?**    ⊕ **de réponses sur:** <http://sudctsaintherblain.wordpress.com>



SUD Collectivités Territoriales de Saint Herblain

144 rue du docteur Boubée - 44800 Saint Herblain  
téléphone : 02 28 25 21 73

courriel : sudct.saintherblain@free.fr





## SUD DANS LES INSTANCES

Aux dernières élections professionnelles de 2008, SUD CT Saint Herblain a obtenu des résultats le portant comme syndicat représentatif. Grâce à vos votes et au droit syndical obtenu, nous avons siégé assidûment en **CAP**, au **CHS** (Comité Hygiène et Sécurité) et au **CTP**.

Les militants syndicaux SUD :

- assurent une écoute et un accompagnement individuel ;
- rencontrent les équipes et rendent compte des instances ;
- défendent les dossiers de tous les agents et combattent les décisions dégradant les conditions de travail et le service public.

**SUD, un syndicat qui peut dire OUI... et qui ose dire NON !**

SUD participe de façon **constructive**, mais **sans connivence**, aux instances paritaires et aux groupes de travail de l'administration. SUD, syndicat représentatif de la collectivité, est écouté par les élus.

Face à l'employeur, SUD ose dire NON :

- avec une argumentation sur ses positions ;
- avec des propositions.

## SUD : Solidaire Unitaire et Démocratique

Affilié à l'Union syndicale **Solidaires**, SUD est un syndicat:

- agissant **sans compromission** et indépendant des partis politiques ;
- **déterminé** à faire entendre les préoccupations de tous les agents et respecter leurs conditions de travail ;
- recherchant **l'unité syndicale** pour défendre les droits collectifs ;
- construisant **un syndicalisme de transformation sociale** en liant les actions syndicales de terrain et l'action globale dans la société ;
- engagé dans la **défense des services publics**, instruments essentiels de la solidarité sociale et territoriale.



Votez



**DONNEZ VOS VOIX**  
aux listes SUD CT Saint Herblain